



Le 23 février 2026

Le Maire de Lézignan-Corbières
Aux membres du Conseil municipal

ASS/GF/II/MG

Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du Conseil municipal qui se tiendra :

**Le mardi 24 février 2026 à 18h
Au Palais des Fêtes, avenue Maréchal Foch**

Vous trouverez ci-dessous une note explicative de synthèse ajoutée à l'ordre du jour initial qui vous a été transmis le mercredi 18 février 2026 et qui, en raison de son caractère urgent, doit être soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante dans les meilleurs délais.

Vous trouverez également une information relative à la motion proposée par les 54 maires de la CCRLCM portant demande de classement en état de catastrophe naturelle.

Ordre du jour

Environnement et développement durable

27. Proposition de désignation et de commercialisation des arbres arrachés, cassés et chablis de la forêt communale par l'ONF à la suite du passage de la tempête NILS

Questions diverses

Information de la « Motion solennelle pour le classement en état de catastrophe naturelle suite à la tempête NILS des 54 maires de la Communauté de communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois adressée à Monsieur le Préfet ».

Je vous prie de croire, chers collègues, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gérard FORCADA